

## Appel à idées d'adaptation du territoire

organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados

28 rue Jean Eudes - 14000 CAEN - 02 31 15 59 60 - www.caue14.fr

## RÈGLEMENT

### 1 CONCOURS ET ORGANISATEUR

Le CAUE du Calvados organise son 4<sup>ème</sup> appel à idées en 2020 sous le label "Les défis du CAUE 14". "Les défis du CAUE 14" est un concours organisé tous les ans qui vise à favoriser l'innovation dans les domaines de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme sur le territoire du Calvados. Il met en place un lieu d'expérimentation, de création et d'échange pour faire progresser et nourrir les pratiques professionnelles, les instances publiques et les citoyens. Il s'inscrit dans les missions de sensibilisation et de conseil du CAUE du Calvados.

### 2 L'APPEL À IDÉES

#### a | Objet

L'appel à idées "2040, on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont l'Évêque, l'eau au cœur d'un territoire résilient" invite les candidats à répondre à la problématique actuelle de **l'adaptation au changement climatique**. **Les risques autour de l'eau comme la raréfaction ou pollution de la ressource en eau potable et les catastrophes naturelles liées à l'eau sont plus en plus présentes dans notre quotidien et certains territoires sont plus touchés que d'autres.**

Il s'agit ici de se projeter sur le moyen terme, échéance 2040, vers un urbanisme durable et soutenable, respectueux de la ressource en eau, et qui maintient l'équilibre entre parcelles agricoles et terrain à bâtir.

Le but de cet appel à idées est d'imaginer le territoire de demain durable et son nouveau métabolisme tout en cherchant l'innovation dans le projet (urbain, de paysage et architectural) sans oublier sa relation avec l'évolution des modes de vie et des pratiques urbaines ou rurales.

**Comment peut-on adapter nos habitats, nos activités et la transformation du paysage sur le moyen terme avec une montée des eaux sur le littoral, sur les zones de marais, les vallées et sur des zones fortement urbanisées ?**

#### b | Territoire d'étude

Les candidats devront mener leur réflexion sur la partie **basse de la Vallée de la Touques** de Deauville au Breuil en Auge (cf. cartographie du cahier des charges et de la fiche de présentation). Le territoire d'étude s'étend donc sur deux communautés de communes (CDC) qui se situent au cœur du Pays d'Auge dans le département du Calvados : la CDC **Coeur Côte Fleurie** et la CDC **Terre d'Auge**.

#### c | Organisation

L'appel à idées est organisé en **deux phases**:

**Phase 1** (rendu intermédiaire) : elle nécessite un rendu (cf. point 7-b de ce règlement) pour le 1<sup>er</sup> mars 2021 expliquant les grandes lignes de la réflexion et le choix des sites clés (cf. Cahier des charges).

*Une première sélection sera effectuée par un comité de sélection pour déterminer les candidats admissibles en phase 2 selon les critères de jugement (cf. point 12 de ce règlement).*

**Phase 2** (rendu final) : Chaque candidat sera notifié par mail, il lui sera donc demandé d'aboutir son projet (pour les critères de jugement cf. point 12 de ce règlement).

## 3 PARTICIPATION

### a | Candidats

L'appel à idées est ouvert aux étudiants et aux professionnels de différents corps de métiers : paysagistes concepteurs, urbanistes, architectes, ingénieurs, aménageurs, sociologues, écologues, environnementalistes, climatologues, ethnologues, scénographes, agriculteurs, chercheurs, économistes de la construction, designers...

### b | Admissibilité

Chaque participant pourra se présenter seul ou en équipe pluridisciplinaire (5 personnes maximum). En cas de réponse par équipe, un mandataire devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur. Il est souhaitable d'intégrer dans l'équipe une qualification en paysage, en urbanisme ou en architecture.

### c | Conditions d'exclusion

Les personnes associées à l'organisation de l'appel à idées (membres du CAUE du Calvados, comité technique et membres du jury) ne peuvent pas y participer.

## 4 INSCRIPTIONS

### a | Modalités

L'inscription à l'appel à idées "2040,on se jette à l'eau ! De Deauville à Pont l'Evêque, l'eau au coeur d'un territoire résilient" est gratuite.

Pour participer, l'inscription individuelle ou par équipe est obligatoire avant le **20 novembre 2020** via :

- un **formulaire numérique** [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfByvZeLkjPMN8L3GvRG3NgbJ2JfbmrLRT246N\\_MdIXsISLCQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfByvZeLkjPMN8L3GvRG3NgbJ2JfbmrLRT246N_MdIXsISLCQ/viewform)
- ou un **formulaire papier** accessible via le site internet [www.caue14.com](http://www.caue14.com) à envoyer par mail à [communication@caue14.fr](mailto:communication@caue14.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

CAUE du Calvados  
28 rue du Jean Eudes  
14000 CAEN

### b | Confirmation

L'inscription sera confirmée par l'organisateur et la participation à l'appel à idées sera notifiée par courriel au candidat ou au mandataire de l'équipe.

## 5 INFORMATIONS ET DOCUMENTS À DISPOSITION DES CANDIDATS

### a | Documents

Au lancement de l'appel à idées, l'organisateur mettra à la disposition des équipes depuis le site internet [www.caue14.com](http://www.caue14.com), un ensemble de documents accessibles en téléchargement : la présentation et le règlement de l'appel à idées et la fiche d'inscription.

Une fois l'inscription confirmée par l'organisateur aux candidats, ceux-ci recevront par mail, jusqu'au **27 novembre 2020**, un numéro d'identification (à reporter sur la couverture et sur chaque page du dossier), ainsi que les éléments de travail suivants :

- le cahier des charges regroupant les enjeux, les attentes, les champs d'investigation et les modalités de participation à l'appel à idées (présentation du territoire, enjeux et documents graphiques),
- les documents de travail,
- une base de données,
- les maquettes de mise en page,
- la bibliographie.

### b | Questions

Les participants inscrits pourront poser des questions sur les objectifs, les attentes, l'organisation de l'appel à idées jusqu'au **11 décembre 2020** à l'adresse suivante [communication@caue14.fr](mailto:communication@caue14.fr).

## 6 ÉLÉMENTS DE RÉPONSE DEMANDÉS

Les équipes proposeront une vision d'avenir pour le territoire à travers les 3 axes suivants :

**ADAPTER** : Adapter notre manière d'habiter, de produire, de se déplacer, de se divertir face aux modifications géographiques (recul de trait de côte, élévation du niveau de la mer, érosion) et aléas climatiques (inondations plus récurrentes, sécheresses) que va connaître le territoire. Intégrer la gestion des ressources (l'eau potable, l'eau marine, la terre agricole, le paysage) dans un plan d'adaptation.

**INNOVER** : Chercher l'innovation dans le projet en relation à l'évolution des modes de vie et des pratiques urbaines ou rurales. Imaginer des activités innovantes pour le développement du territoire en s'appuyant à la fois sur ses forces et en créant son identité future. Penser les contraintes comme un levier d'innovation pour les projets d'aménagement.

**STRUCTURER** : Penser le territoire de l'étude dans sa globalité. Réinventer le métabolisme d'un territoire qui se compose de deux communautés de communes fortement lié par le paysage et la vallée de la Touques. Relier l'arrière pays et le littoral. Comment ces deux entités peuvent être le support l'une de l'autre pour le développement du territoire ? Penser le territoire dans la temporalité d'une journée, d'une semaine, d'une année.

## 7 RENDU DES PROPOSITIONS

### a | Mise en page

Les projets proposés seront identifiés par un titre choisi par les candidats/équipes. Chaque planche comportera le titre et le numéro d'identification du candidat/équipe. L'orientation et l'échelle seront indiquées sur l'ensemble des documents présentés.

### b | Format

Chaque candidat devra rendre un dossier par phase respectant les gabarits de la maquette fournie par le CAUE.

#### PHASE 1 - rendu intermédiaire

- **Planche 1** (format A3) : c'est la planche de présentation générale du projet à l'**échelle globale**. Elle comprendra la représentation du grand territoire et démontrera le concept du "plan guide" afin de permettre au comité technique de comprendre la vision d'avenir pour le territoire (carte, dessins, schémas, etc.).
- **Planche 2** (format A3) : des cartes zoomées sur les périmètres des sites clés à l'**échelle locale** illustreront les points forts du projet (cartes, schémas au format A3).
- **Planche 3** (format A3) : une note de synthèse expliquant le projet et le choix stratégique des sites (1 page A3 maximum, comprenant texte et schémas de libre d'expression).

#### PHASE 2 - rendu final

- **Planche 1** (format A0) : c'est la planche de présentation générale du projet à l'échelle globale. Elle comprendra la représentation du grand territoire. Le "plan guide" permettra de comprendre la vision d'avenir pour le territoire, de visualiser les transformations et les projets proposés (cartes, dessins, schémas, etc.).
- **Planche 2 | 3 | 4** (format A3) : ces planches exposeront les détails d'aménagements des sites clés du projet. Elles permettront de visualiser les solutions innovantes en terme de projet de paysage, de programmation urbaine ou de détail architectural sur les sites choisis (dessins, plans/élévations/coupes/perspectives, schémas explicatifs).
- **Planche 5** (format A3) : cette planche de libre expression est le "mode d'emploi" du projet. Une note de synthèse qui reprendra les partis pris d'aménagement, décrira le projet global, expliquera les aménagements des sites clés et permettra d'exposer la faisabilité économique des projets (comprenant texte et schémas de libre d'expression).

### c | Identification et anonymat des candidats

Le rendu des projets est fait sous forme anonyme. Aucun des documents ne doit être signé du nom du candidat ou des membres de l'équipe. Chaque candidat de l'appel à idées portera sur son dossier le code d'identification remis à réception des candidatures.

L'enveloppe d'identification des candidats ne sera ouverte qu'à l'issue du jugement des projets par le jury.

## d | Remise des projets, assurance et transport

L'envoi du matériel de rendu est sous la seule responsabilité des participants. Les frais induits (acheminement et assurance éventuelle) sont à la charge des participants. La réception d'un rendu endommagé et inexploitable pourra être considéré comme motif d'exclusion : une attention toute particulière devra donc être portée sur les conditions d'envoi (emballage et prestataire).

### PHASE 1 - rendu intermédiaire

Les candidats devront remettre leurs propositions sous la forme suivante :

- **un dossier papier A3, relié, non plié** comprenant les planches demandées (cf. point 7-b de ce règlement)
- **une enveloppe A4 cachetée et vierge de toute indication**, à l'exception du numéro attribué au candidat lors de l'inscription, renfermant les noms, qualifications et coordonnées des candidats (adresse, téléphone et mail)

Les dossiers seront déposés contre récépissé au CAUE du Calvados jusqu'au **1 mars 2021** avant 12 heures, ou envoyées au plus tard le **1 mars 2021** en recommandé avec accusé de réception, cachet de la Poste ou du transporteur faisant foi à l'adresse suivante :

*CAUE du Calvados  
Appel à idées "2040, on se jette à l'eau!"  
28 rue du Jean Eudes,  
14000 CAEN*

### PHASE 2 - rendu final

Les candidats devront remettre leurs propositions sous la forme suivante :

- **un dossier papier A3, relié, non plié** comprenant les planches A3 demandées (cf. point 7-b de ce règlement)
- **une enveloppe A4 cachetée et vierge de toute indication**, à l'exception du numéro attribué au candidat lors de l'inscription, renfermant les noms, qualifications et coordonnées des candidats (adresse, téléphone et mail)
- **un support numérique (type CD/DVD ou clé USB) comprenant:**
  - la planche A0 au format PDF (résolution 300 dpi minimum - RVB)
  - les planches A3 au format PDF (résolution 300 dpi minimum - RVB)
  - l'ensemble des documents graphiques dissociés au format PDF (plans/élévations/coupe/croquis : format PDF vectoriel, 300 dpi minimum - RVB)

Les dossiers seront déposés contre récépissé au CAUE du Calvados jusqu'au **28 juin 2021** avant 12 heures, ou envoyées au plus tard le **28 juin 2021** en recommandé avec accusé de réception, cachet de la Poste ou du transporteur faisant foi à l'adresse suivante :

*CAUE du Calvados  
Appel à idées "2040, on se jette à l'eau!"  
28 rue du Jean Eudes,  
14000 CAEN*

Nota Bene : Le CAUE se chargera des impressions des planches A0 pour le jury.

## 8 CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le déroulement de l'opération se fera selon le planning suivant :

- 16 octobre 2020** : ouverture des inscriptions
- 20 novembre 2020** : clôture des inscriptions
- 27 novembre 2020** : envoi des documents de travail par l'organisateur
- 11 décembre 2020** : fin de la période de réponse aux questions par les candidats à l'organisateur
- 1<sup>er</sup> mars 2021** : rendu intermédiaire - phase 1
- 12 mars 2021** : notification des candidats admissibles en phase 2
- 28 juin 2021** : rendu final - phase 2
- juillet / septembre 2021** : réunion du jury
- octobre / décembre 2021** : exposition des propositions et diffusion de la publication

Le CAUE se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.

## 9 PRIX

L'appel à idées dispose d'une enveloppe globale de 12 000 €, divisée en trois prix. Ces prix seront distribués par le jury selon les modalités suivantes :

- un **grand prix** de 6000 € qui récompensera le meilleur projet selon des critères prédéfinis
- deux **prix thématiques** de 3000 € (à la libre appréciation du jury)

En cas de participation par équipe, le chèque sera attribué au mandataire.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions.

Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

## 10 COMPOSITION DU JURY

Un jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences ou leur intérêt dans les domaines concernés étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats.

Ce jury sera présidé par le Président du CAUE du Calvados.

Il comprendra également :

- des représentants des collectivités locales,
- un représentant de l'État,
- un représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Normandie (CROA),
- un représentant de la Fédération Française du Paysage de Normandie,
- deux membres du Conseil d'administration du CAUE du Calvados
- un enseignant-chercheur,
- trois personnalités ou professionnels du paysage et de l'urbanisme,
- un représentant de l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC),

La composition du jury est susceptible d'être modifiée. Le comité technique ne fera pas partie du jury.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de la remise des prix et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

## 11 ORGANISATION ET COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU JURY

### PHASE 1

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de sélectionner des candidatures pour la phase 2 sur les critères annoncés dans ce même règlement. Il pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- les propositions arrivées hors délais,
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposés (dimension...),
- les propositions qui ne respectent pas le cahier des charges et le règlement.

### PHASE 2

Un comité technique sera chargé de vérifier la conformité des dossiers et de préparer les travaux du jury. Il pourra exclure avant la sélection :

- les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- les propositions arrivées hors délais,
- les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimension...),
- les propositions qui ne respectent pas le cahier des charges et le règlement.

Le jury procédera à un examen des prestations remises par les concurrents/candidats. À l'issue du jugement des prestations, le compte-rendu des délibérations indiquera notamment :

- les noms des candidats exclus, le cas échéant, la ou les raisons de l'exclusion,
- les lauréats retenus, les mentions éventuelles et un commentaire sur leurs prestations.

## **12 CRITÈRES DE JUGEMENT OU CRITÈRES D'ÉVALUATION**

### **PHASE 1**

Le jugement des prestations des candidats se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critères :

- Pertinence au regard des objectifs et enjeux déclinés dans le programme
- Pertinence des sites clés choisis au regard du concept affiché
- Innovation, originalité, créativité, imagination
- Prise en compte de l'eau au coeur du territoire résilient
- Qualité de l'articulation entre les particularités du territoire et la vision proposée de son avenir

### **PHASE 2**

Le jugement des prestations des candidats se référera aux thèmes de réflexion proposés et portera une attention particulière aux points suivants, sans ordre de critères :

- Pertinence au regard des objectifs et enjeux déclinés dans le programme
- Qualité des propositions, en particulier pour la création des dynamiques territoriales
- Qualité de l'articulation entre les particularités du territoire et la vision proposée de son avenir
- Prise en compte de l'eau au coeur du territoire résilient
- Crédibilité de la proposition, faisabilité économique
- L'approche environnementale des réponses
- Qualité de l'articulation entre les différentes parties du territoire
- Innovation, originalité, créativité, imagination
- Évolutivité et modularité des aménagements au regard des enjeux du changement climatique sur le territoire

## **13 SUITES DONNÉES À L'APPEL À IDÉES**

Les prestations remises par les candidats lors de la phase 2 et considérées comme recevables par le jury feront l'objet d'une publication et d'une exposition réalisées par le CAUE, qui assurera une diffusion à vocation pédagogique et promotionnelle. Sur la base de ces rendus, des outils pourront être développés assurant la sensibilisation du grand public.

Le CAUE du Calvados pourra demander au lauréat, sous condition de rémunération, de réaliser un support complémentaire (exemple : vidéo, film animation, etc.) représentant le projet.

De manière générale, "Les Défis du CAUE 14" visent à :

- élargir le débat sur l'urbanisme, le paysage et l'habitat,
- favoriser la diffusion de réponses novatrices et la mise en place de processus urbains innovants,
- encourager les concepteurs.

## 14 DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au CAUE du Calvados uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957), sans limitation de durée.

Le CAUE du Calvados aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.

## 15 APPLICATION DU RÈGLEMENT

La remise des prestations par les concurrents emporte leur acceptation des clauses du présent règlement. Les divers manquements aux règles de la consultation sont soumis par la commission technique au jury qui décide souverainement de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non respect partiel ou total des dispositions et règles de la consultation.

Il ne sera pas étudié de réclamation concernant l'application du règlement, l'utilisation ou la non utilisation des propositions.

En cas de force majeure, le CAUE du Calvados se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'appel à idées sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.